

Bouchette écrit en 1815 "Cap des Trois-Rivières" pour désigner la pointe aux Iroquois, ou cap Lieutenant.¹

Le décret canonique de l'évêque de Québec, en date du 17 septembre 1832, dit : nous avons érigé et érigeons en paroisse la susdite ville *des Trois-Rivières...* etc.

En 1852, Sa Sainteté Pie IX, forme le diocèse et nomme l'évêque *des Trois-Rivières*.

En 1857, la ville "des Trois-Rivières" est incorporée par un acte du Parlement.

Champlain, Lescarbot, Sagard, les Pères Jésuites, les évêques du Canada, les chroniques des Ursulines, les fonctionnaires de la colonie, les traitants des différentes compagnies de commerce qui s'y succédèrent, les registres de la paroisse des Trois-Rivières ainsi que ceux des paroisses environnantes, les actes des anciens notaires, les archives de la justice des Trois-Rivières, les gouverneurs de la colonie et ceux des Trois-Rivières écrivent invariablement *les Trois-Rivières*, *aux Trois-Rivières* et *des Trois-Rivières*, l'article s'accordant avec le nom. Il n'y a pas d'exemple de l'omission de l'article, sauf les cas rapportés plus haut et qui font une très petite exception à la règle.

Deux controverses très-vives, au sujet de l'orthographe du nom des Trois-Rivières, ont occupé l'attention du public dans le cours des vingt dernières années. Nous adoptons la règle établie par les documents historiques cités ci-dessus, plus abondants, croyons-nous, que tous ceux dont on a déjà fait usage dans le même but.

D'ailleurs, comme la Nouvelle-Orléans, le Havre, le Détroit, la Pointe-du-lac, les Grondines, la Chine (sur l'île de Montréal) la Présentation et la Rochelle, le nom des Trois-Rivières doit s'écrire avec l'article. La langue française a des exigences ; l'article, dans les noms de lieux mentionnés ici, fait autant partie du nom que dans les noms propres des personnes : la Violette, Laflèche, LaRue, Larivière, etc.

Ainsi, les commerçants qui vinrent en ce lieu avant l'arrivée de Champlain, c'est-à-dire entre les années 1599 et 1603, l'appellèrent apparemment "les Trois-Rivières"

1 Dictionnaire topographique.

2 M. Faillon dit que "c'est le seul nom sous lequel il a toujours été connu des Français." *Histoire de la Colonie de la Nouvelle-France*, 1er vol. p. 265. Pour être exact, il devait dire que Cartier, Roberval, Jean-Alphonse et Thévet, qui n'étaient point des Anglais, l'appellent "rivière de Foix" avant l'arrivée de Champlain. La carte de 1609 appelle encore le Saint-Maurice *rivière de Foix*.